



**Collectivités
forestières**

Tarn

Forêts locales, intérêt général

ASSEMBLEE GENERALE

 23 juin 2026

 Albi



S'INSCRIRE

ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Cédric CARME et le conseil d'administration de **l'association des Collectivités forestières du Tarn** ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra, en présence du Président du Conseil départemental, Christophe RAMOND, le :

Mardi 23 juin, à partir de 9h30

Hôtel du département
35 Lices Georges-Pompidou
81 013 ALBI

Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.

Un buffet clôturera cette Assemblée générale. Merci de bien penser à vous inscrire pour pouvoir y prendre part.

RENSEIGNEMENTS

Philippe LONJON – 06 78 11 75 83

philippe.lonjon@communesforestieres.org

Collectivités forestières Tarn

La Maison des Communes 188 rue de Jarlard | 81000 ALBI • 04 11 75 85 17

tarn@communesforestieres.org •  •  •  • collectivitesforestieres-occitanie.org



🕒 Déroulé de l'Assemblée générale

9h30 → 10h00	Accueil des participants
10h00 → 10h20	Discours d'accueil
10h20 → 10h50	Assemblée générale statutaire Rapport moral et bilan de mandature Rapport financier Rapport d'activités
10h50 → 11h00	Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement <i>Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.</i>
11h00 → 11h30	Assemblée générale électorale Désignation du nouveau Conseil d'Administration Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir. Vote du barème de cotisation pour l'année 2027
11h30 → 12h15	Temps d'échanges et de discussion sur les priorités du nouveau mandat
12h15 → 12h30	Présentation de l'outil d'édition des rapports OLD <i>Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler où. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler... Les Communes forestières, en partenariat avec OpenIlg, ont développé début 2026, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes.</i>
12h30	Clôture de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale sera suivie d'un buffet offert par les Communes forestières.



Candidature au Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, l'Association des Collectivités forestières du Tarn est administrée par un Conseil d'administration de 11 membres.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

Je, soussigné,

Représentant élu de

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Collectivités forestières du Tarn.

Fait le, à

Signature

A retourner par mail à : tarn@communesforestieres.org